



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.EIA/2001/13
15 décembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation
de l'impact sur l'environnement dans un contexte
transfrontière

Deuxième réunion

(Sofia, 26 et 27 février 2001)

(Point 4 xiii) de l'ordre du jour provisoire)

**PROJET DE DÉCISION DEVANT ÊTRE ADOPTÉ
À LA DEUXIÈME RÉUNION DES PARTIES**

Présenté par le Groupe de travail

DÉCISION II/13

**DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE
ALLANT JUSQU'À LA TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES**

La Réunion,

Rappelant sa décision II/11 relative à l'adoption du plan de travail concernant les activités au titre de la Convention durant la période allant jusqu'à sa troisième réunion,

Rappelant également sa décision II/12 relative aux mesures qui visent à favoriser la participation d'experts des pays en transition,

Rappelant en outre l'article 13 de la Convention, qui stipule que le Secrétaire exécutif de la CEE exerce les fonctions de secrétariat,

Reconnaissant que la bonne application de la Convention suppose la mise à disposition de ressources administratives et financières suffisantes pour appuyer et poursuivre les initiatives nécessaires à la réalisation de ses buts,

GE.00-33511 (F)

1. Décide que les Parties contribueront au budget de la Convention et les engagent vivement à verser des contributions à titre volontaire;
2. Approuve le budget de la Convention pour la période allant jusqu'à la troisième réunion des Parties, tel qu'il figure dans le tableau ci-après;
3. Demande instamment aux Parties et aux non-Parties qui participent aux activités relevant de la Convention d'assurer la fourniture des ressources nécessaires à l'exécution du programme d'activités convenu;
4. Invite le Secrétaire exécutif à continuer de fournir des services de secrétariat qui, grâce aux contributions extrabudgétaires supplémentaires que doivent verser les Parties, disposera de moyens accrus pour les tâches prévues dans le plan de travail, tel qu'il figure dans la décision II/11;
5. Prie le secrétariat de la CEE de gérer les contributions financières volontaires, en accord avec les pays/organismes donateurs;
6. Prie le Bureau d'établir, avec le concours du secrétariat, un budget qui sera soumis aux Parties à leur troisième réunion pour qu'elles l'adoptent par consensus.

PLAN DE TRAVAIL 2001-2003

I. ACTIVITÉS	PAYS CHEF DE FILE	PAYS CONTRIBUANT	BUDGET	COUVERTURE	RÉSULTAT	CALENDRIER APPROXIMATIF
1. Examen de l'application de la Convention	Secrétariat	Tous	CEE-ONU	100 %	Examen	1) Rapport révisé, automne 2001 2) Rapports de pays automne 2003
2. Système d'établissement de rapports	Royaume-Uni	Tous	Voir II.2 ci-après	100 %	Rapport sur le système révisé d'établissement de rapports	Version définitive du rapport, été 2001
3. Coopération avec d'autres conventions		Tous	Frais de participation des pays en transition (pays chef de file) à l'atelier + 35 000 dollars É.-U. pour le pays chef de file		Rapports sur les éléments communs	Automne 2002
4. Directives concernant les bonnes pratiques	Finlande Pays-Bas Suède	Tous	70 000 dollars É.-U. (pays chefs de file) + frais de participation des pays en transition (pays chefs de file)	100 %	Projet de directives	Printemps 2001 Automne 2002
5. Évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques	Tous	Tous	Voir II.3 ci-après		Projet de protocole sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques (EIEDS)	Printemps 2001 à 2002
6. Coopération sous-régionale	Croatie Pologne	Tous	Frais de participation des pays en transition (pays chefs de file) aux différentes réunions + 30 000 dollars É.-U. pour le pays chef de file		Directives à suivre pour mieux appliquer la Convention et renforcer les capacités nécessaires à cet effet	2002
7. Base de données	Pologne	Tous	20 000 dollars É.-U. – 2001 20 000 dollars É.-U. – 2002 20 000 dollars É.-U. – 2003	25 % (Pologne) 25 % (Pologne) 25 % (Pologne)	Mise en service de l'ensemble de la base de données	

I. ACTIVITÉS	PAYS CHEF DE FILE	PAYS CONTRIBUANT	BUDGET	COUVERTURE	RÉSULTAT	CALENDRIER APPROXIMATIF
8. Amendements à la Convention	Italie	Tous	Frais de participation des pays en transition aux différentes réunions – frais pour le pays chef de file + 30 000 dollars É.-U. pour le pays chef de file		Rapport sur d'éventuels amendements à la Convention	Du printemps 2001 au printemps 2003
9. Participation du public dans un contexte transfrontière		Tous	Frais de participation des pays en transition (pays chefs de file) + 30 000 dollars É.-U. pour le pays chef de file		Version définitive du projet de directives	2002

II. RÉUNIONS AU TITRE DE LA CONVENTION	PAYS CHEF DE FILE	PAYS CONTRIBUANT	BUDGET	COUVERTURE	RÉSULTAT	CALENDRIER APPROXIMATIF
1. Réunions (2) du Groupe de travail sur l'EIE	Tous	Tous	25 000 dollars É.-U. pour les participants des pays en transition, par réunion		Bonne gestion de la Convention	
2. Réunions du Comité d'application	Royaume-Uni	Arménie, Canada, Finlande, Pays-Bas, République de Moldova, ex-République yougoslave de Macédoine et Slovaquie	5 000 dollars É.-U. pour les participants des pays en transition, par réunion		Rapport sur l'examen de l'application de la Convention	Été 2001 à été 2003
3. Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le Protocole	Tous	Tous	25 000 dollars É.-U pour les participants des pays en transition, par réunion		Projet de protocole sur l'EIEDS	Du printemps 2001 au début de 2003
4. Troisième réunion des Parties	Tous	Tous	42 000 dollars É.-U. 200 000 dollars É.-U.		Prise de décisions concernant l'application de la Convention	
5. Réunions du Bureau (4 réunions)			Environ 1 500 dollars É.-U. par représentant de pays en transition et par réunion		Organiser les travaux dans le cadre de la Convention	

DÉPENSES DE SECÉRÉTARIAT	BUDGET	COUVERTURE	RÉSULTAT
Frais de déplacement du secrétariat (note 4) Documents de promotion, etc. Consultants	52 150 dollars É.-U.		Promotion et appui

Notes :

1. L'exercice budgétaire correspond à la période qui court entre les deuxième et troisième réunions des Parties.
2. Il est entendu que les autres dépenses liées à l'organisation de la troisième réunion des Parties seront prises en charge par le pays d'accueil, en coopération avec d'autres pays s'il y a lieu. Le pays d'accueil peut également envisager d'assumer les frais de participation des délégations des pays en transition.
3. Le Bureau considère qu'un (que des) gouvernement(s) devra (devront) assurer un concours en nature en détachant des spécialistes auprès du secrétariat.
4. Le pays d'accueil devrait prendre en charge les frais de déplacement du personnel du secrétariat au titre des séminaires, des réunions d'équipes spéciales et des ateliers. Le budget couvre les frais de déplacement du secrétariat qui ne sont pas directement prévus dans le plan de travail.
